
COMPTE-RENDU DE L'AVIS DU CESER SUR L'AGRO-ÉCOLOGIE

Suite à la fusion des anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, l'Occitanie est désormais la troisième plus vaste région de France et deuxième région agricole française. Il n'est pas sans rappeler qu'à elle seule, elle regroupe 16% des exploitations françaises. Ainsi, les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'Occitanie est la deuxième région française pour l'emploi agricole et le chiffre d'affaire pour les secteurs agricole et agroalimentaire s'élève à 22 milliards d'euros.

Toutefois, nous vivons dans un contexte de mondialisation impliquant changement climatique, nouvelle vague de technologies, et évolution démographique, qui offrent alors de nouvelles opportunités, mais également de nouveaux enjeux pour la région de l'Occitanie.

Mais il n'est pas sans rappeler que la situation en termes de main d'œuvre devient critique et inquiétante due à une image trop longtemps dépréciée du métier d'agriculteur et du secteur de manière générale. Le vieillissement des agriculteurs est un fait et la difficulté du métier représente un manque de vocation malgré une croissance continue de la population.

Il est aussi primordial de faire face au problème de dévalorisation des ressources naturelles, suite notamment aux dernières intempéries.

L'accent doit être également mis sur l'évolution de l'agriculture écologique et durable sur le territoire régional. L'importance du bio et du local sont les nouveaux enjeux écologiques de l'Occitanie afin de produire plus et mieux dans un monde où les ressources ne sont pas inépuisables. Pour ce faire, il est essentiel d'étudier les technologies et nouveaux modes de productions, comme la permaculture notamment qui semble répondre très justement aux enjeux et problématiques écologiques actuelles en Occitanie.

Le CESER arrive à la conclusion qu'il est urgent pour la région d'agir et d'anticiper ces défis.

Afin d'y faire face, il est nécessaire que la région réalise une transformation agro-écologique tout en augmentant sa compétitivité, puisque les divers secteurs de l'agro-écologie constituent les piliers économiques majeurs de la région. Dans le but que son développement soit durable non seulement économiquement mais aussi écologiquement, le CESER a rédigé les préconisations suivantes :

Proposition 1 : Une réelle promotion du métier d'agriculteur et du secteur écologique

Face à une main d'œuvre vieillissante, le métier d'agriculteur se fait rare. Il est désormais primordial de communiquer sur l'importance et le potentiel de l'agriculture et du métier d'agriculteur.

Des mesures en terme de communication auprès des jeunes pour valoriser le métier d'agriculteur, ainsi que de nouveaux systèmes de communication dans les formations agricoles sont vivement demandés afin de promouvoir l'importance du secteur de l'agro-écologie dans la région et du développement de l'agriculteur écologique.

Proposition 2 : Faciliter la transmission de la propriété foncière pour une économie d'échelle

Face à l'efficacité et à la rentabilité des ressources agricoles, il est nécessaire de penser en terme d'économie d'échelle. Il semble nécessaire d'établir un lien direct entre les nouveaux installés, les jeunes en l'occurrence, et les entreprises qui disposent de technologies avancées, permettant une exploitation plus rentable. En revanche, par un manque de transmission de la propriété foncière des anciens aux plus jeunes, le potentiel de l'économie d'échelle n'est pas mis en valeur ni même libéré

puisque le foncier est considéré trop cher pour permettre aux jeunes de s'installer, mais pas assez cher pour le propriétaire installé de le rétrocéder.

Il devient nécessaire et opportun d'encourager la transmission de la propriété foncière aux nouveaux installés et aux petites et grandes entreprises, afin de favoriser une gestion agricole intelligente et acquérir une meilleure disponibilité des terres pour les jeunes.

Proposition 3 : Attirer et former la nouvelle génération d'agriculteurs

Au vu d'une forte natalité, et de l'attrait géographique de la région, il est essentiel de convaincre les jeunes d'intégrer le secteur de l'agro-écologie, en pleine transition technologique et commerciale.

Nous souhaitons renforcer l'excellence des formations et l'insertion dans l'emploi des apprentis.e.s. par le biais notamment de notre plan d'action lancé en mars 2017, le « Plan de développement de l'apprentissage » et ainsi permettre un accès favorisé et plus certain à ces jeunes.

Proposition 4 : Moderniser les exploitations par les nouvelles technologies

Il devient désormais nécessaire de généraliser la prise en compte de l'environnement, diversifier et moderniser la production. Afin d'augmenter la productivité tout en réduisant les effets négatifs environnementaux, il semble primordial de transférer les compétences en terme de science environnementale, à l'agronomie et l'ingénierie informatique.

Nous proposons une application de ces nouvelles technologies dans le secteur agro-écologique de la région.

Proposition 5 : Soutiens financiers, administratifs et conseils spécifiques

Nous considérons qu'il est primordial de favoriser la transformation agro-écologique en attribuant des aides financières et techniques aux exploitants.

Nous proposons de créer un fond pour l'aide à l'installation de nouvelles agricultures écologiques, ainsi que pour la recherche et le développement.

Nous proposons également de créer un institut régional de conseil concernant la gestion et l'exploitation écologique. Cet institut aura aussi pour mission d'accompagner les agriculteurs et les petites exploitations dans les processus administratifs.

Proposition 6 : La responsabilité environnementale de l'exploitation

Etre conscient de notre écosystème et des ressources agricoles de la région économiser les ressources en eau qui deviennent de plus en plus limitées...

Nous proposons notamment de protéger les agriculteurs des risques écologiques par des mesures de sensibilisation par le biais de formations annuelles, tout en les appelant à s'informer et à s'engager.

Proposition 7 : Favoriser l'agriculture biologique régionale

Il semble tout d'abord primordial de profiter du statut environnemental de la région tel que les nombreux ports facilitant l'export, une réelle clef à l'économie agricole. Il est alors nécessaire de favoriser l'agriculture régionale et inciter une exportation authentique et originelle. Cette année, l'accent est notamment mis sur l'évolution de la filière bio particulièrement dynamique sur le territoire régional. Près de 3 milliards d'euros seront consacrés à l'agriculture biologique cette année, auxquels va s'ajouter 1 milliard d'euros supplémentaire afin de soutenir la dynamique exceptionnelle de la filière bio régionale.

Nous proposons de rendre la distribution du revenu plus durable en faveur des agriculteurs notamment en favorisant les échanges entre consommateurs et producteurs locaux par le biais d'une plateforme régionale.

Proposition 8 : Inciter les agriculteurs à obtenir des labels et créer un label régional

Inciter les producteurs à obtenir les SIQO (Signes Officiels de la Qualité d'Origine), regrouper les produits régionaux sous la marque SUD DE FRANCE, un gage de qualité pour les consommateurs locaux et internationaux.

Créer un label régional « Ecoloccitanie » pour les produits bio et écologiques produits en Occitanie et promouvoir ce label, gage de qualité.